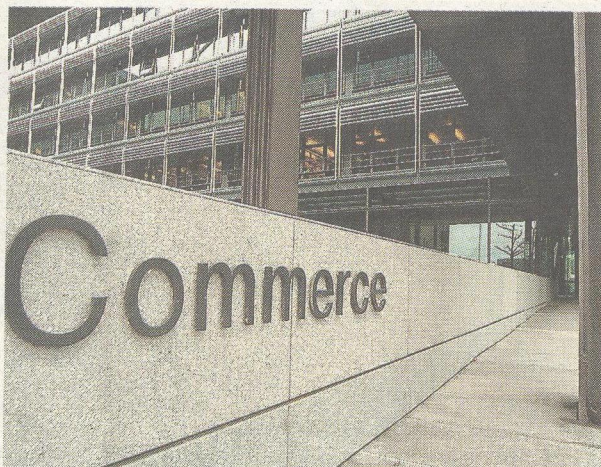


# Le «Small business Act» passe bien à la Chambre

**LUXEMBOURG - La Commission européenne veut simplifier et unifier le statut des petites et moyennes entreprises. La Chambre de commerce est pour.**

Abattre les murailles juridiques qui freinent le développement des PME, c'est l'idée du «Small business Act» présenté hier par la Commission européenne. Elle propose de créer une «forme de société légère et flexible», valide dans tous les pays de l'UE et «spécialement conçue pour les PME», baptisée «société privée européenne» (SPE).

«Nous soutenons très largement les finalités du SBA ainsi que les instruments proposés dans ce contexte», indique Gérard Eischen, membre



La Chambre de commerce, favorable au projet européen.

du comité de direction de la Chambre de commerce.

Parmi les réformes envisagées, le capital social ne sera plus que de 1 euro pour créer une SPE. «Ce n'est pas un ca-

pital réduit à l'euro symbolique qui pourrait nous choquer», estime Gérard Eischen.

«Nous aurions toutefois préféré une réforme "à l'allemande", à savoir une possibi-

lité de démarrage sans capital avec toutefois l'obligation de devoir capitaliser les bénéfices jusqu'à concurrence de 10 000 euros». Un entrepreneur qui veut monter une SàRL luxembourgeoise doit déposer 12 500 euros.

Autre mesure proposée par la Commission, le siège social pourra être dans un autre pays que celui d'enregistrement. Ce format «permettra à de petites sociétés locales de croître et de s'étendre à des marchés étrangers quand elles seront suffisamment fortes», selon le commissaire au marché intérieur, Charlie McCreevy. **Linda Cortey**

editpress

» liens web

Le small business act »

sur [www.lessentiel.lu](http://www.lessentiel.lu)